



Ville de Levallois-Perret
Département des Hauts-de-Seine

Plan local d'urbanisme

PLU



PLU Levallois-Perret
Dossier de mise à jour :
Pièce n° 6.2.1

**Annexes techniques, autres servitudes et périmètres
portés à titre d'information**
Les schémas des réseaux

Notice relative à l'assainissement

Note relative à l'assainissement

Le réseau d'assainissement communal de Levallois est dit unitaire puisqu'il recueille, dans une même canalisation, les eaux usées (comme les eaux domestiques) et les eaux pluviales de toute la commune.

Levallois déverse ses eaux usées dans les égouts du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) qui en assure le transport et l'épuration dans l'une de ses usines.

Transports et épuration des eaux usées

Le réseau d'assainissement départemental, également de type unitaire, transporte les eaux usées des collectivités jusqu'aux émissaires du SIAAP. Le réseau départemental est présent à Levallois sous les rues Jean Jaurès, Anatole France, Paul Vaillant-Couturier et sous le quai Michelet. La connexion avec le réseau du SIAAP se réalise au niveau de quatre émissaires situés au niveau de la rue Jean Jaurès et au niveau de la rue du Président Wilson.

Le SIAAP est un établissement public de coopération interdépartemental créé en 1970, avec pour mission de transporter et d'épurer les eaux produites à l'intérieur de sa zone de compétence (4 départements constitutifs : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, auxquels s'ajoutent 124 communes situées dans les départements du Val d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine et Marne, liées au Syndicat par voie de convention. Le SIAAP dessert ainsi une population de 8 631 514 habitants.

La collecte des effluents est effectuée par des réseaux d'assainissement selon deux systèmes différents :

- Le système unitaire est un réseau d'assainissement qui recueille les eaux usées et les eaux pluviales dans un même ouvrage.
- Le système séparatif est un réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées et les eaux pluviales dans deux ouvrages distincts.

Une fois collectés, les effluents produits par l'agglomération parisienne sont transportés vers les usines d'épuration du SIAAP, par l'intermédiaire d'un réseau de collecteurs et d'émissaires (galeries souterraines de gros diamètre) interdépartementaux.

Le SIAAP assure alors dans ses quatre usines le traitement des eaux collectées, de façon à ne rejeter dans les milieux récepteurs (la Marne, la Seine) que des eaux répondant aux exigences de protection de leur qualité.

Ce réseau comporte des installations de pré-traitement, chargées d'enlever les déchets grossiers et le sable : bassins de Clichy et d'Epinais-sur-Seine, et ouvrages de Charenton et de Créteil. Par ailleurs, le SIAAP compte quatre usines d'épuration Achères – Seine Aval, Valenton – Seine Amont, Noisy-le-Grand – Marne Aval et Colombes – Seine Centre.

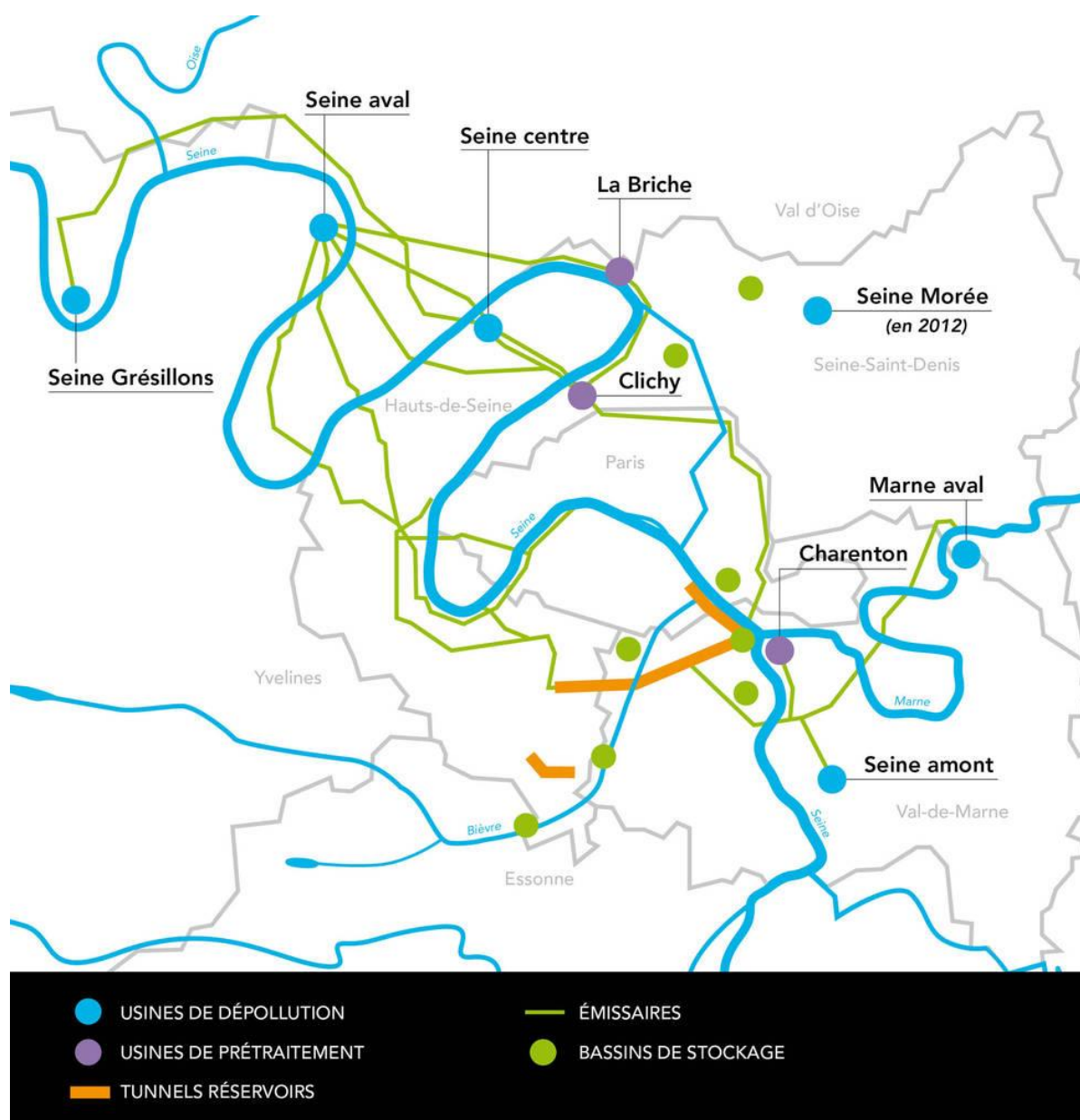
La ville de Levallois est traversée par deux collecteurs du SIAAP en provenance de Paris :

- Le collecteur Marceau sous la rue du Président Wilson puis sous la rue Paul Vaillant-Couturier.
- Le collecteur Asnières sous la rue Victor Hugo.

Les eaux recueillies dans ces deux collecteurs rejoignent ensuite l'usine de prétraitement de Clichy avant d'être transportées vers la station de traitement des eaux usées « Seine Aval » d'Achères (78).

Quelque soit le type de réseau, les eaux usées et pluviales sont recueillies et acheminées de façon gravitaire d'un réseau à l'autre.

Le réseau S.I.A.A.P.



Gestion coordonnée des réseaux d'assainissement

Dans le cadre du schéma départemental d'assainissement, le Conseil Général des Hauts-de-Seine souhaite renforcer la coopération entre tous les acteurs concernés et notamment les communes.

Ainsi, la ville de Levallois et le Conseil Général ont signé le 18 février 2009 une convention de gestion coordonnée des réseaux d'assainissement. Cette convention prévoit entre autres d'inscrire dans le PLU l'interdiction du rejet d'eaux d'exhaure ainsi que les normes en matière de limitation des eaux de ruissellement, selon les débits limite suivants :

- 2 L/s/ha dans le cas d'un réseau unitaire de façon à se rapprocher de l'écoulement en milieu naturel.
- 10 L/s/ha dans le cas d'un rejet en milieu naturel (direct ou via un réseau d'eaux pluviales) afin de favoriser la création de petits réseaux locaux en bord de Seine.

Le dernier règlement du service Départemental d'Assainissement des Hauts-de-Seine a été adopté le 14 décembre 2018 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, le Règlement du service d'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense a été adopté le 24 septembre 2019 et est applicable depuis le 1^{er} avril 2020.

Notice relative à la distribution d'eau potable

Note relative à la distribution d'eau potable

L'approvisionnement en eau potable

La production et la distribution d'eau potable est assurée par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) qui regroupe 144 communes d'Île-de-France dont Levallois. L'eau distribuée dans la commune est généralement de l'eau de Seine, filtrée et stérilisée, provenant de l'usine de Choisy-le-Roi. Parfois elle peut provenir l'eau de Marne traitée à l'usine de Noisy-le-Grand.

La Ville de Levallois adhère au Syndicat des Eaux d'Île de France auquel elle a transféré ses compétences en matière d'eau potable.

95 % des eaux produites par le SEDIF sont issues des trois grands cours d'eau de notre région. Les 3 usines principales du SEDIF sont :

- L'usine Edmond Pépin de Choisy-le-Roi, qui alimente notamment le Département des Hauts-de-Seine fournit 328 000 m³ d'eau par jour pour 1,85 million d'habitants, et constitue l'une des plus grandes usines d'eau potable au monde.
- L'usine de Neuilly-sur-Marne – Noisy-le-Grand fournit 255 000 m³ d'eau par jour pour 1,63 million d'habitants dont la ville de Levallois.
- L'usine de Méry-sur-Oise, mise en service en 1999, fournit 157 000 m³ d'eau par jour pour 800 000 habitants. Sa capacité de production a été portée à 340 000 m³ par jour pour subvenir aux besoins croissants d'une région fortement urbanisée. Dotée d'un système de « nanofiltration », elle constitue la vitrine technologique du Syndicat.

Les ressources d'appoint proviennent des nappes souterraines, captées par 3 usines à puits situées à Neuilly-sur-Seine, Pantin et Aulnay-sous-Bois. Leur capacité s'élève 26 000 m³ d'eau par jour.

Dans un souci de diversification, le Syndicat recourt également à des pompages d'eaux de nappes situées hors de son territoire.

Afin de garantir la sécurité de la distribution d'eau, des interconnexions entre les trois usines ont été réalisées ; en cas de pollution, ces liens permettent de secourir une usine arrêtée.

Le réseau

Le réseau de distribution du syndicat comporte 8 805 km de canalisations réparties en trois familles:

- Le « réseau primaire », partant des usines de production. Il est constitué de conduites de « transit », qui transportent l'eau vers les grands réservoirs principaux. Une partie de ce réseau comprend aussi les interconnexions de sécurité reliant les trois usines entre elles. D'une longueur totale de 675 kilomètres, ce réseau est composé de conduites d'un diamètre pouvant atteindre 2 mètres.

- « Les canalisations secondaires », de taille beaucoup plus réduite, avec 20 à 40 cm de diamètre, alimentant les « conduites locales ».
- « Les conduites locales », d'un diamètre de 10 à 15 cm, sur lesquelles sont raccordés près de 566 844 branchements desservant les abonnés du Syndicat. Plus de 549 000 compteurs sur branchements sont en service. En 10 ans, le linéaire de canalisation s'est accru de 163 kilomètres.

Les stations de pompage

45 stations de pompages, dites de seconde élévation et de troisième élévation correspondant aux élévations successives de l'eau depuis les usines principales de production, ont ainsi été réparties sur le territoire du SEDIF afin d'assurer la distribution de l'eau dans les meilleures conditions techniques et économiques. Ces stations sont dimensionnées pour être capables d'assurer des pics de demande importants et de pallier les incidents pouvant avoir lieu sur un autre site.

Des stations de surpression, installées sur des réseaux étendus, complètent le dispositif en permettant de garantir un niveau de pression suffisant à l'ensemble des usagers desservis.

Enfin, dans sa pratique de sécurisation des installations, le SEDIF a choisi de privilégier l'interconnexion de ses 3 grandes usines principales. Pour cela le SEDIF dispose de 2 stations de transfert permettant des échanges d'eau traitée entre secteurs (principe de secours mutuel).

Les réservoirs

64 réservoirs (semi-enterrés et surélevés), d'une capacité totale de 643 800 m³ sont installés sur le territoire syndical et assurent la régulation entre la production et la distribution de l'eau potable.

Ils garantissent une production continue quelles que soient les variations instantanées de la demande, une mise en pression des réseaux et une réserve disponible immédiatement pour satisfaire les pics de consommation périodiques et les besoins d'urgence, notamment en cas d'incendie.

Volume distribué à Levallois

Les volumes d'eau distribués à Levallois en 2009 s'élevaient à 5 343 569 m³. Le linéaire de canalisations pour l'eau potable était de 5,8 km en 2009.

Notice d'information sur la collecte et le traitement des déchets

Note d'information sur la collecte et le traitement des déchets

L'élimination des déchets sur le territoire communal fait intervenir trois acteurs :

- La Ville, qui a confié à la société SITA Île-de-France la collecte des ordures ménagères et autres déchets.
- Le SYELOM, syndicat regroupant 34 communes des Hauts-de-Seine qui assure un certain nombre de compétences en matière de collecte sélective et d'interface avec le SYCTOM.
- Le SYCTOM, qui assure le traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives.

La ville de Levallois-Perret adhère aux objectifs développés dans le PREDMA, qu'elle a d'ailleurs déjà intégrés ou réalisés.

Dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992 donnant priorité au recyclage des déchets, avec comme échéance la suppression des décharges en 2002, la commune de Levallois-Perret a mis en place un système de collecte sélective depuis octobre 1996, avec récupération différenciée des déchets ménagers classiques, des emballages recyclables et du verre.

Les modalités de la collecte à Levallois-Perret

Les déchets ménagers

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées quotidiennement, sauf le dimanche, de 19h à 23h (sortie des bacs à partir de 18h30). Elles sont ensuite acheminées puis traitées dans l'usine d'incinération du SYCTOM (Syndicat Central de Traitement des Ordures Ménagères) de Saint-Ouen.

Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen réceptionne les ordures ménagères provenant de 17 communes (soit 1,4 million d'habitants desservis).

En 2009, 601 026 tonnes de déchets ont été brûlés à plus de 900°C au centre de Saint-Ouen, permettant de produire 1,2 MWh de vapeur d'eau pour alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire près de 110 000 logements.

A Levallois, les OMR doivent être déposées dans les bacs marrons. Peuvent ainsi y être déposés les déchets de cuisine, films plastiques, les articles d'hygiène... c'est-à-dire tous les déchets courant non recyclables. Par contre, les produits dangereux (tels que peintures, solvants...) ainsi que les gros objets ne doivent pas être déposés dans ces bacs. A Levallois, les ordures ménagères collectées en 2008 représentaient en moyenne 302 kg par habitant.

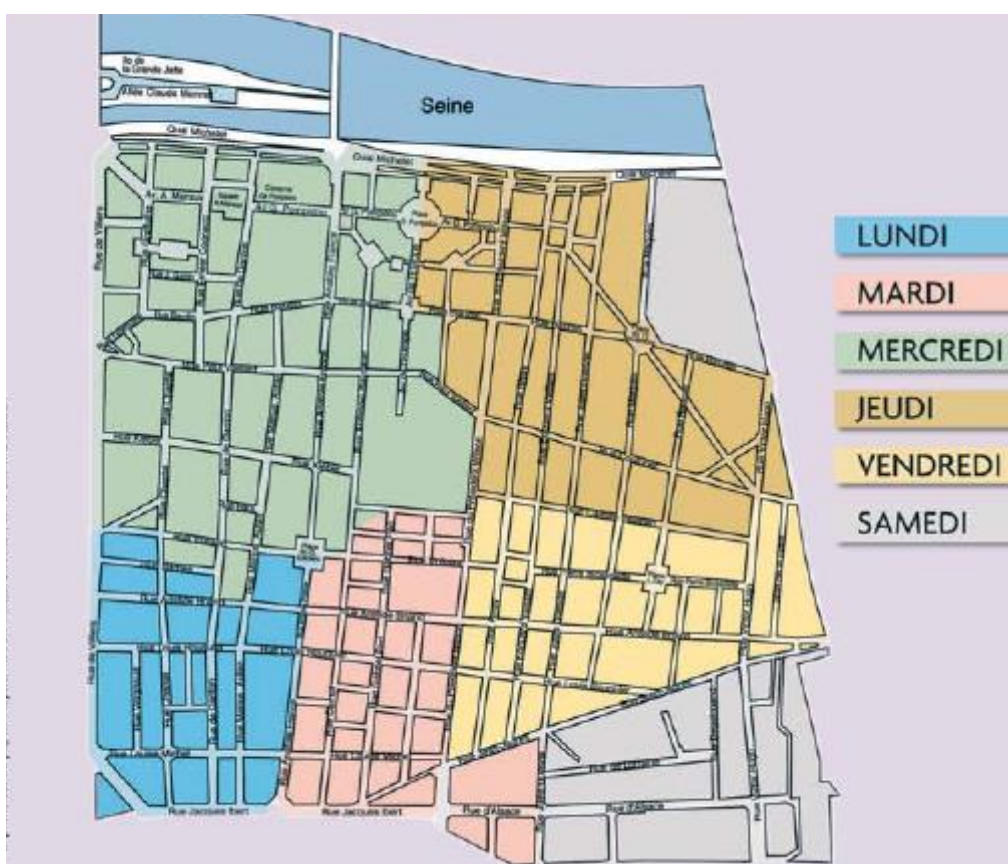
La collecte sélective

La collecte sélective (bacs bleus pour les emballages et bacs verts pour le verre) s'effectue une fois par semaine, dans chaque quartier, en porte à porte. Les emballages recyclables sont dirigés vers l'usine de tri et de recyclage de Nanterre, alors que le verre est dirigé vers le centre de tri de Gennevilliers.

Les bacs bleus ont vocation à recevoir les récipients plastiques, les emballages en métal et les emballages en carton et papier, tandis que les bacs verts sont réservés au verre.

En 2009, le taux de collecte atteignait 30 kg par habitant.

Collecte sélective - Planning de ramassage des bacs



Source : Ville de Levallois

Les encombrants

Les encombrants et les équipements électriques et électroniques font l'objet d'un ramassage hebdomadaire (le jeudi), en porte à porte, pour les particuliers sur simple appel téléphonique.

Ces déchets sont dirigés vers des centres privés du SYCTOM où ils font l'objet d'un tri pour en extraire la part valorisable (bois, carton, ferraille...), puis sont acheminés vers une filière industrielle pour être recyclés.

Les objets doivent être déposés soit dans la cour soit dans le local poubelles (si celui-ci se trouve au rez-de-chaussée). Un volume de 3 m³ est autorisé par immeuble.

Ne sont pas pris en compte les gravats (pierres, carrelage, marbre, plâtre), les cartons (qui sont destinés au bac bleu du tri sélectif), le verre, les miroirs, les déchets végétaux et les produits toxiques.

En 2008, les encombrants enlevés à Levallois représentaient 8,4 kg par habitant.

Les **déchets d'équipements électriques et électroniques** (D3E) sont collectés et traités sur l'ensemble de la commune depuis le 1^{er} janvier 2007, réduisant ainsi la part de déchets collectés en tant qu'ordures ménagères. En 2008, en moyenne 11 kg ont été collectés par habitant. L'enlèvement des appareils électriques et électroniques est fait le même jour que celui des encombrants par une équipe différente.

Le SYELOM a également implanté des **déchèteries mobiles**, sorte de points relais, accessibles aux particuliers qui peuvent y déposer eux même leurs encombrant et appareils électriques et électroniques. Les déchèteries les plus proches de Levallois se situent à Asnières-sur-Seine, à Colombes et à la Garenne-Colombes.

Les déchets dangereux des ménages

Les emballages ayant contenu des produits toxiques (peinture, engrais, huiles usagées...), corrosifs (batteries, détergents...), inflammables (insecticides, solvants...) ou chimiques (acides, bases...) ne doivent pas être jetés dans une poubelle traditionnelle.

Un camion récupérant tous ces produits toxiques achemine ceux-ci gratuitement vers des filières de traitement pour être recyclés ou éliminés sans risque pour l'environnement.

Ce camion des « déchets ménagers spéciaux » stationne régulièrement dans différents quartiers de la ville tous les premiers mardis du mois.

Les déchets des entreprises

Les déchets des entreprises ne rentrent dans le cycle de la collecte standard proposé aux particuliers. Ces immeubles doivent faire appel à une entreprise pour l'enlèvement de leurs déchets.

Néanmoins, la ville leur propose des contrats appelés « Déchets Non Ménagers » (DNM) et met donc à disposition des bacs afin de collecter les papiers, journaux et les déchets organiques.

Toutes les entreprises peuvent adhérer aux contrats DNM





Installations de traitement du SYCTOM

Carte mise à jour en mai 2009



Centres existants

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de transfert
-  Centre de transfert fluvial
-  Déchetterie

Centres en projet

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de méthanisation
-  Centre de transfert fluvial

Centres en construction

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de méthanisation
-  Centre de transfert fluvial

